



Commune de Riaz

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
salle du 2^e étage, route des Monts 14
le 20 septembre 2016 de 20.00 h. à 20.50 h.

Présidence	M. Vincent Louis BOSSON (PLR), Président
Vice-Présidence	Madame Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants), Vice-Présidente
Bureau	M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
Présents	Mesdames, Messieurs Marie-France AEBY POLLET (PS et Indépendants) – Sébastien ANDREY (PDC) – Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – Antoinette BOSSON (PLR) - Vincent Louis BOSSON (PLR) – Francis DUPRE (UDC) – Samuel FAVRE (PLR) – Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Daniel GUMY (PDC) – Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) – Frédéric JORDAN (Indépendants) – Eric MAGNIN (PLR) – Joseph MAURON (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR)– Laurent PASQUIER (Indépendants) – Yves PASQUIER (PDC) – Florence PASQUIER (UDC) – Louis PITTET (UDC) – Eric RABOUD (UDC) – Bertrand RAEMY (PLR) – Sabine REMY (PLR) – Pierre- Yves SAVARY (PLR) – Florian SUDAN (PLR) – Julien TERCIER (PLR)
Excusés	Messieurs Eric BUCHS (PDC), Antonin CHARRIERE (PLR), Dominique MAGLI (PDC), Georges OBERSON (PLR), Pierre MAURON (PS et Indépendants)
Total	25 présents – 5 excusés, soit une majorité absolue de 13
Conseil communal	M. Stéphane SCHWAB, syndic – Madame Catherine BEAUD, vice-syndic – M. Nicolas DOUSSE – M. Ludovic MURITH – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
Excusés	Mme Sylvie BOSSON – M. Claude JELK
Secrétaire	M. Pierre MORAND
Rédaction du PV	Mme Sylviane GRANDJEAN
Huissier	M. Philippe SAVARY

M. le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

La convocation de la séance a été publiée le 9 septembre 2016 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 6 septembre 2016. Il a été préparé par le Bureau lors de sa séance du 29 août dernier. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune.

M. le Président précise que le point 2 de la liste des tractanda ne constituera plus qu'en une information sur le processus d'approbation actuellement toujours en cours concernant le règlement du Conseil général. De ce fait, aucune décision ne sera prise. L'ordre du jour est modifié en conséquence.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2016. Approbation
2. Règlement du Conseil général. Information
3. Communications des données des membres du conseil général. Approbation
4. Rencontres des jeunes grüériennes 2017 (RJG 2017). Présentation
5. Divers

M. le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé et modifié amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, M. le Président le soumet au vote et demande à celles et ceux qui acceptent l'ordre du jour tel que proposé de lever la carte verte

Contre épreuve : la carte rouge

Abstention : la carte blanche.

👉 Au vote, le Conseil général accepte l'ordre du jour, à l'unanimité, soit par 25 voix.

M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que l'assemblée peut délibérer sur les points arrêtés.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2016

M. le Président rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que la convocation, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2016. Il remercie M. Pierre Morand pour la prise du procès-verbal et Mme Sylviane Grandjean pour sa rédaction.

M. le Président demande si ce procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, M. le Président le soumet au vote et demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 juin 2016 de lever la carte verte

Contre épreuve : la carte rouge

Abstention : la carte blanche.

Le président demande à l'auteur de la question s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal. Si une question supplémentaire est posée par l'auteur de la question et qu'elle a trait au même objet, le Conseil communal peut y répondre.

La résolution art. 102 RCG

Le Conseil général peut voter des résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Le droit de proposer des résolutions appartient au Bureau ainsi qu'à chaque membre du Conseil général. Le projet de résolution est déposé, par écrit, auprès du président à l'ouverture de la séance et distribué à tous les membres du Conseil général. Le président en donne connaissance dès l'ouverture des « Divers ». La résolution est ensuite mise en discussion et soumise au vote.

Si le projet de résolution mérite examen, le Bureau suspend la séance et donne son avis au Conseil général avant de passer au vote.

Le Conseil général vote séance tenante sur les projets de résolution après discussion à ce sujet. En se prononçant sur une résolution, le Conseil général propose également le mode de communication et les destinataires éventuels de la résolution.

Avec ces documents à disposition, M. le Président constate qu'ainsi chaque membre a la possibilité d'intervenir sous les formes prévues par la loi sur les communes et par notre règlement du Conseil général.

M. le Président ouvre la discussion sur d'éventuelles questions complémentaires sur le fonctionnement du Conseil général.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

* * * *

Point 3 – Communication des données des membres du Conseil général. Approbation

M. le Président rappelle que lors de la séance constitutive du Conseil général, un document a été remis à chacun(e) pour recueillir ses données personnelles. A ce jour, ce document a été mis à jour par l'administration communale.

Conformément à l'art. 34 al. 2 let c^{ter} LCo, l'une des compétences du Bureau du Conseil général est d'assurer l'information au public concernant le Conseil général. C'est ainsi que lors de sa dernière séance, le Bureau du Conseil général a décidé d'ajouter au formulaire les éléments suivants :

- Parti/Groupement politique
- Fonction

Comme indiqué sur la fiche personnelle reçue en début de séance, le Bureau propose que seuls les éléments en rouge soient publiés sur le site internet communal. La publication sera faite sous la forme d'un fichier d'ensemble.

manifestation, le Bureau du Conseil général a pris l'initiative, lors de sa dernière séance, d'inviter le Comité d'organisation des RJG 2017 qui s'est très rapidement mis en place. En effet, dans des délais très courts, beaucoup de travail a d'ores et déjà été entrepris et il nous semble très important de connaître ce qui a déjà été réalisé et surtout de savoir quels sont les besoins pour la future organisation. Il constate qu'une forte délégation de la Société de Jeunesse, bien encadrée par des personnes d'expérience, est présente, ce qui n'augure que du positif pour la suite des opérations.

M. le Président passe la parole à M. Yvan RoCHAT, président du comité d'organisation des RJG 2017 de Riaz.

A l'aide d'un diaporama, M. Yvan RoCHAT présente le déroulement des RJG selon l'organisation prévue.

1. Comité d'organisation
2. Thème – Logo
3. Emplacement - Plan
4. Programme
5. Budget
6. Divers

Concernant le budget, M. Bruno Charrière, responsable des finances des RJG, précise qu'il s'agit d'un budget de CHF 800'000.00 à CHF 900'000.00, que le budget est prudent, qu'il a été basé sur de précédentes organisations. Le budget sera quasi définitif d'ici deux à trois mois étant donné que les offres demandées ne sont pas encore rentrées. Il relève que le montant susmentionné peut paraître élevé mais il faut être conscient que ce sera environ 20'000 personnes qui y participeront sur une durée de 4 jours. Cette prévision implique de grosses infrastructures.

M. Yvan RoCHAT précise que d'ici le 15 octobre prochain, un formulaire d'inscription sera fonctionnel en tant que bénévole. Une telle organisation demande environ 1'200 personnes sur 1'500 tranches horaires.

M. Yvan RoCHAT revient sur le logo « Riaz chez les Helvètes » le décrit et relève que ceci englobera tout ce qui a trait à la Suisse tant aux niveaux coutumes, sports, nourriture, environnement, etc.

M. le Président remercie M. Yvan RoCHAT et clôt la présentation. Il passe la parole à ses collègues du Conseil général. Il rappelle que seuls les Conseillers généraux peuvent intervenir de manière directe aux débats et que seul le comité d'organisation des RJG 2017, invité par le Bureau en qualité d'expert/conseiller tiers, peut se prononcer avec voix consultative comme le permettent les articles 22 et 43 de notre projet de règlement du Conseil général. Cependant, comme indiqué en introduction, une discussion libre entre toutes les personnes présentes pourra avoir lieu à l'issue de l'assemblée lors de la verrée offerte à chacun(e).

M. le Président demande s'il y a des questions sur la présentation faite par M. Yvan RoCHAT.

M. Samuel Favre suppose qu'il y a déjà des personnes qui veulent s'engager en qualité de bénévole et demande à qui doit-on s'adresser ? Y-a-t-il une personne de ressources ?

M. Yvan RoCHAT répond que c'est possible de le faire déjà maintenant.

M. Samuel Favre a constaté qu'il n'y a eu aucune précision au niveau des parkings, il demande s'il y a un souci à ce sujet.

M. Yvan RoCHAT précise qu'actuellement, il n'y a pas de souci mais rien n'est ni définitif ni conclu, alors c'est volontairement qu'aucune annonce n'a été faite à ce sujet.

M. le Président demande si les réponses conviennent.

M. Samuel Favre répond par l'affirmative.

A ce stade, il n'a rien reçu et part du principe qu'il n'y en aura pas.

D. Questions

M. le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question ?

M. Frédéric Blanc demande l'avancée du projet relatif à un home pour personnes âgées et quelles sont les décisions déjà prises.

M. le Syndic précise que l'avancée du projet ne dépend pas du Conseil communal mais de la région et du comité des 4EMS. Il passe la parole à M. Nicolas Dousse, membre du comité des 4EMS.

M. Nicolas Dousse précise que le cahier des charges est en train d'être établi. Il précise que selon la loi Seniors+, des changements sont intervenus. Une réflexion globale doit être faite sur les demandes de structures intermédiaires, d'accueil de jour et des homes non médicalisés. De plus, l'EMS d'Humilimont doit être rénové, la Maison bourgeoise de Bulle est aussi vétuste, le foyer de Gruyères est également plus adapté. Le comité des 4EMS est en discussion avec la commune de Riaz pour pouvoir accueillir un EMS. Actuellement, on ne peut pas en dire plus.

M. le Président demande si la réponse lui convient.

M. Frédéric Blanc souhaite encore une précision, un endroit est déjà prévu à Riaz ?

M. Nicolas Dousse déclare que si c'est à Riaz, ce serait sur un terrain communal à proximité de l'école et du 3^e CO.

M. le Président demande si la réponse lui convient.

M. Frédéric Blanc répond par l'affirmative.

M. Daniel Gumy revient sur une question posée lors de la dernière assemblée communale concernant le droit d'habitation à Champy Sud. Il déclare que le Conseil communal avait affirmé qu'aucun permis d'habitation ne serait octroyé tant que le mur antibruit n'était pas construit. Il constate que plusieurs habitations sont occupées alors que le mur antibruit n'est toujours pas réalisé.

M. le Syndic l'informe que ce dossier est suivi par le Conseil communal, qu'aucun permis d'habiter n'a été délivré mais toutes les personnes y habitant sont inscrites au contrôle de l'habitant. Il relève que des engagements financiers et très précis ont été demandés de la part des promoteurs, ces derniers s'étaient engagés à débiter la construction de la paroi antibruit le 16 septembre 2016. L'entreprise Balz AG réalisatrice de la paroi a repoussé ce délai au 15 octobre en raison d'un problème de disponibilité d'une entreprise sous-traitante de la région. Le Conseil communal espère que cet ouvrage soit réalisé dans les plus brefs délais car cette situation ne plaît pas. Malheureusement, nous n'avons pas d'autres moyens pour faire avancer le dossier.

M. le Président demande si la réponse lui convient.

M. Daniel Gumy répond qu'elle ne lui convient que partiellement. Il ne comprend pas que le Conseil communal ne soit pas au courant que des personnes y résident.

M. le Syndic lui répond que cette situation est connue. Il répète qu'aucun permis d'habiter n'a été délivré.

M. Daniel Gumy est étonné qu'il n'y ait aucun moyen d'agir.

M. le Syndic l'informe qu'une procédure pourrait être engagée afin que la Préfecture de la Gruyère intervienne mais le temps que l'administratif soit mis en place et effectif, la paroi sera réalisée. Cette procédure prendra du temps et de l'énergie pour rien. Il s'agit d'un problème entre les promoteurs et l'entreprise réalisatrice de l'ouvrage antibruit. En début d'année, il s'agissait d'un problème financier mais actuellement ce n'est plus le cas.

M. le Président demande s'il est satisfait de la réponse.

M. Daniel Gumy est satisfait.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

M. le Président demande si quelqu'un souhaite faire une remarque ou un commentaire.

Notre administration se tient volontiers à votre disposition pour vous fournir les coordonnées nécessaires ou toute autre information utile.

Voilà Monsieur le Président j'en ai terminé pour mon intervention et vous repasse volontiers la parole.

M. le Président n'a aucun souci concernant la motivation pour les RJG 2017. Il est également convaincu que cette fête sera magnifique.

M. le Président remercie M. le Syndic.

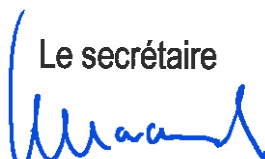
« Avant de conclure, M. le Président rappelle encore aux intervenants de remettre leurs écrits au secrétaire du Conseil général, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel ; il les en remercie d'avance.

Il clôt officiellement les débats. Il remercie les participants de l'intérêt porté aux objets présentés et souhaite une bonne rentrée. Auparavant, M. le Président invite tous les participants au verre de l'amitié servi à la sortie de la salle.

La séance est levée à 20.50 h.

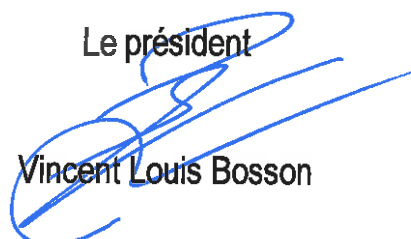
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire



Pierre Morand

Le président



Vincent Louis Bosson

La secrétaire du procès-verbal



Sylviane Grandjean